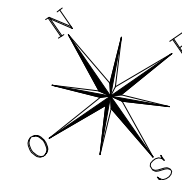


HALL A
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° A22 au 2ème étage

ENTREE	5,54	m²
SEJOUR	28,31	m²
CUISINE	6,38	m²
CHAMBRE 1	11,52	m²
CHAMBRE 2	10,27	m²
CHAMBRE 3	11,20	m²
SALLE D'EAU	2,58	m²
SALLE DE BAINS	6,27	m²
WC	1,49	m²
DEGAGEMENT	6,21	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	89,77	m²
BALCON	12,69	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	102.46	m²

LEGENDE

[RJ]	Prise RJ 45		Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	- - -	Retombée de poutre
VB	Volet battant	EP	Eaux pluviales



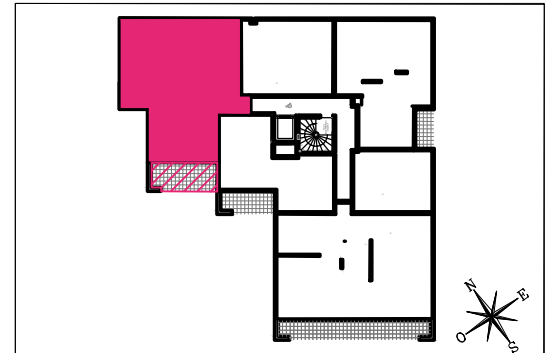
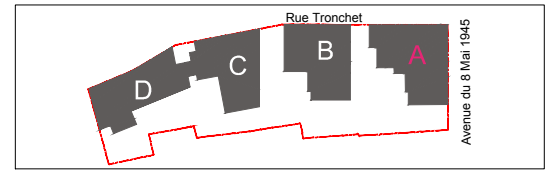
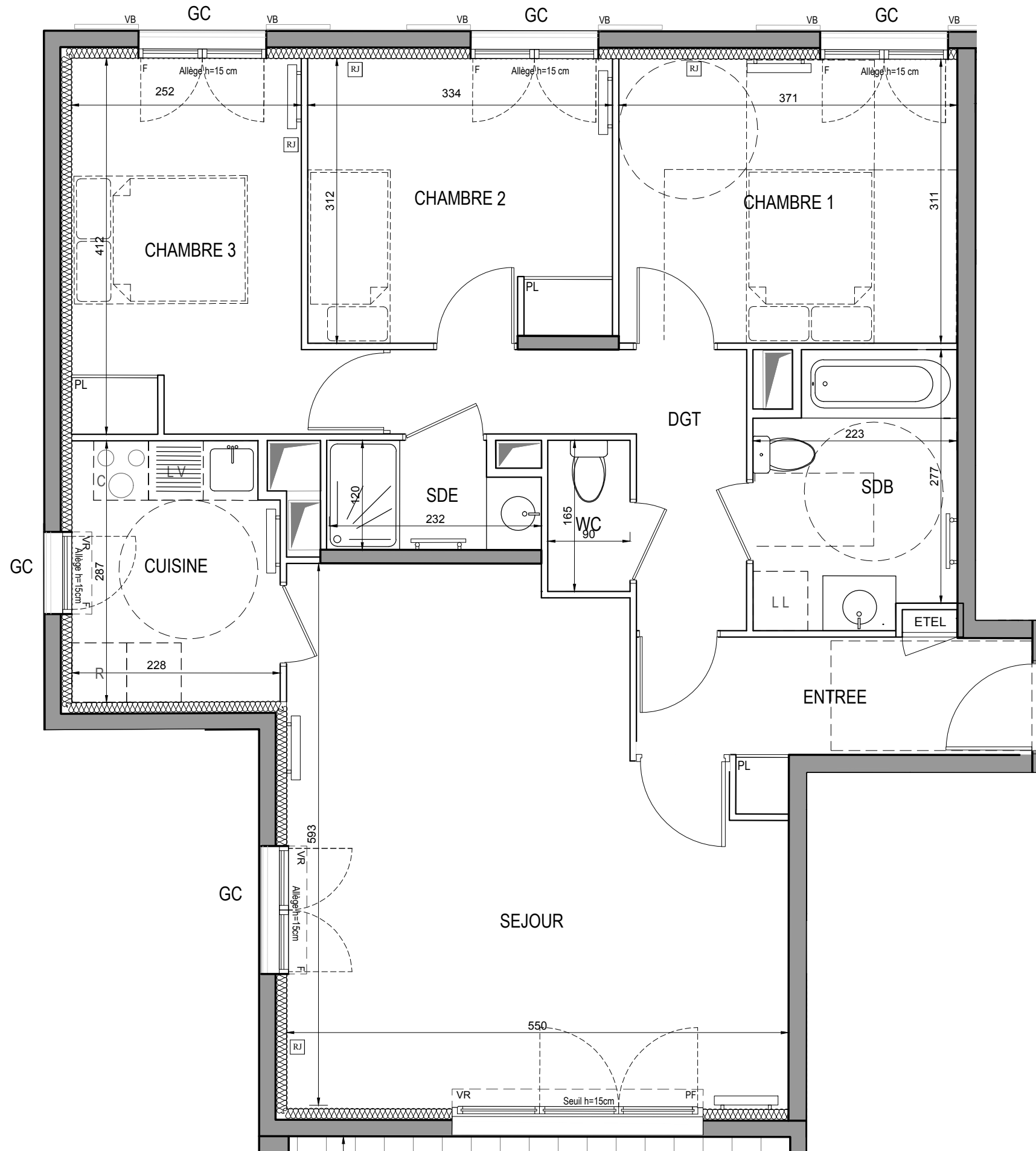
Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

Indice A SEPTEMBRE 2018

Echelle : 1/75

HUBERT GODET ARCHITECTE



HALL A
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° A22 au 2ème étage

LEGENDE			
[RJ]	Prise RJ 45	[Sèche]	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	[R]	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
[Soffite]	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	---	Retombée de poutre
VB	Volet battant	EP	Eaux pluviales

Indice A SEPTEMBRE 2018
Echelle : 1/50

HUBERT GODET ARCHITECTE

Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.